

**Commune de ANCY-DORNOT**  
**Département de la Moselle**

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du**  
**19 mai 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie d'Ancy-Dornot, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit et sur la convocation qui leur a été adressée en date du douze mai deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Gilles SOULIER, Maire.*

<b>Nombre de conseillers élus :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>17</b>
<b>Nombre de conseillers absents excusés :</b>	<b>03</b>
<b>Nombre de conseillers ayant donné procuration :</b>	<b>03</b>
<b>Nombre de conseillers absents non excusés :</b>	<b>03</b>

**Étaient présents :** Mesdames Ghislaine CHERY, Andrée DEPULLE, Pascale DIDAOUI, Sandrine JENOT, Marianne KUPKE, Béatrice PETERLINI, Martine SAS-BARONDEAU  
Messieurs Raphaël BARTHELEMY, Léon BASSO, Jacky CHRISTOPHE, Edmond DUVAL, Alain GERARD, François HOSSANN, Jean MUNIER, Gautier SALLET, Gilles SOULIER, Stéphane SUARD

**Absents excusés :** Marie-France GAUNARD-ANDERSON (procuration faite à Stéphane SUARD), Sylvie PONTIN (procuration faite à Sandrine JENOT), Bernard DI FANT (procuration faite à François HOSSANN)

**Absents non excusés :** Emilie PASCAREL, Patrice BERT, Pascal FAAS

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice.**

Pascale DIDAOUI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur SOULIER rappelle que le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire le soumet alors à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'approuve à l'unanimité.

**Ordre du Jour**

1. Réhabilitation et désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire : Approbation de l'Avant-Projet
2. Réhabilitation et de désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire : Demande de subventions et plan de financement
3. Matériel informatique de la bibliothèque – Demande de subvention
4. Subventions 2025 accordées aux amicales et associations communales
5. Subvention exceptionnelle pour classe transplantée

6. Vente de bois
7. CCMM – Cession de matériels techniques
8. PLUi – Avis sur les pièces réglementaires

**2025-1905-01 (8.4) Réhabilitation et désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire : Approbation de l'Avant-Projet**

Le maire rappelle la réunion au cours de laquelle l'équipe municipale, l'architecte du CAUE et un technicien de MATEC ont procédé à un état des lieux de la cour de l'école élémentaire afin d'échanger sur la démarche, les problématiques, les besoins spécifiques et le projet pédagogique de l'école.

Le CAUE a ensuite présenté son diagnostic et proposé des principes d'aménagement, propositions discutées en concertation avec l'équipe municipale et pédagogique, menant ainsi à un schéma d'aménagement.

Après avoir rappelé les différents éléments et atouts de ce projet, le maire propose :

- De nommer l'opération : **Réhabilitation et désimperméabilisation de la cour d'école,**
- De valider l'AVP définitif du projet pour une somme globale de 194 769,90 € HT.

Après délibéré et à 2 abstentions (Stéphane SUARD et Marie-France GAUNARD-ANDERSON) et 18 voix pour, les membres du Conseil Municipal :

- Décide de nommer l'opération : **Réhabilitation et désimperméabilisation de la cour d'école,**
- Valide l'avant-projet pour une somme globale de 194 769,90 € HT,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents au dossier.

**2025-1905-02 (7.5) Réhabilitation et désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire : Demande de subventions et plan de financement**

Le maire rappelle la décision précédente d'engager un projet de requalification de la cour de l'école afin d'améliorer le cadre de vie des élèves tout en répondant aux enjeux environnementaux. L'objectif est de désimperméabiliser les surfaces et de renforcer la végétalisation pour apporter confort thermique et gestion durable des eaux pluviales.

Le projet prévoit l'aménagement d'espaces variés : zones de sport, aires de détente et espaces de jeux adaptés aux besoins des enfants. La création de deux espaces annexe. Les eaux pluviales seront infiltrées dans la partie centrale de la cour, sous les copeaux de bois.

Ce projet s'inscrit dans une démarche durable, alliant qualité de vie et adaptation aux défis climatiques.

La commune a fait appel à MATEC en tant qu'AMO et MOE. MATEC a rendu dernièrement un avant-projet (AVP) servant de base à l'élaboration du plan de financement prévisionnel (en € HT, phase AVP) ci-dessous :

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
TRAVAUX	194 769,90 €	CD57 Ambition	22,75%	45 000,00 €
AMO	3 000,00 €	AERM	25,79%	51 000,00 €
		Région Ch Clim	25,28%	50 000,00 €
		Reste à charge	26,18%	51 769,90 €
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>197 769,90 €</b>	<b>TOTAL en € HT</b>	<b>100,00%</b>	<b>197 769,90 €</b>

Après délibéré et à 1 voix contre (Stéphane SUARD), 1 abstention (Marie-France GAUNARD-ANDERSON) et 18 voix pour, les membres du Conseil Municipal :

- Approuve le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- Autorise le Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus,
- Autorise le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

### **2025-1905-03 (7.5) Matériel informatique de la bibliothèque – Demande de subvention**

Pascale DIDAOUI, responsable de la bibliothèque, informe les élus de la nécessité de remplacer l'ordinateur de la bibliothèque devenu obsolète et ne correspondant plus aux prérequis nécessaires pour une bonne utilisation des outils informatiques.

Elle précise qu'une subvention à hauteur de 70% peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du remplacement de matériel informatique professionnel.

Un devis, présenté par la société JCD Informatique, propose un ordinateur complet avec douchette pour un montant de 1 150,17 € HT.

Le tableau de financement prévisionnel proposé est le suivant :

<b><u>Dépenses</u></b>		<b><u>Ressources</u></b>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
Ordinateur	990,17 €	CD57	70,00 %	805,12 €
Douchette	160,00 €			
		Reste à charge	30,00 %	345,05 €
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>1 150,17 €</b>	<b>TOTAL en € HT</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 150,17 €</b>

Il est précisé :

- Que la bibliothèque est ouverte au public au minimum 6 heures par semaine,
- Qu'il est consacré 1 euro par habitant pour les acquisitions de document des bibliothèques,
- Que l'accès reste gratuit à tous les abonnés sans limite d'âge,
- Que la personne référente de la bibliothèque a suivi la formation de base,
- Qu'est accepté l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB,

Après délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Valide l'acquisition du matériel sur le budget communal,
- Accepte le plan de financement proposé,
- Autorise le maire ou son représentant à demander la subvention mentionnée et à signer tous les documents afférents au dossier.

### 2025-1905-04 (7.5) Subventions 2025 accordées aux amicales et associations communales

Suite à étude des demandes de subvention déposées en mairie par les différentes amicales et associations, Monsieur le Maire propose de valider le tableau suivant :

NOM ASSOCIATION	ACCORDE 2024	DEMANDE 2025	ACCORDE 2025
Amicale Fort Driant	600	600	600
Amicale personnel CCMM	250	250	250
Amicale Pêcheurs Etang Du Saussaie	250	250	250
Ancy Tennis De Table	250	250	250
Animation Ancéenne	2 500	3 000	2 500
Ape	300	300	300
APPMA (Pêche Et Protection Milieu Aquatique)	150	150	150
Club Joie D'automne	300	300	300
Dornot Animation 2000	500	500	400
Gym Ancy	160	250	160
Mad & Moselle Singletrack	1 000	1 000	1 000
Sté Musique Union	1 500	1 500	1 500
Souvenir Français	250	300	250
US Ancy-Jouy-Corny	1 500	-	1 500
<b>Crédits prévus au budget (hors subventions aux coopératives scolaires)</b> <b>17 470 €</b>			<b>TOTAL :</b> <b>9 410</b>

Hors du vote de Stéphane SUARD, Président d'Animation Ancéenne et Trésorier du Souvenir Français, ainsi que du vote d'Alain GERARD, Trésorier de l'amicale des Pêcheurs de l'étang du Saussaie,

3 élus se sont également abstenus pour l'attribution d'une subvention au Club Joie d'Automne.

Après avoir entendu ces propositions, à la majorité des voix, le Conseil Municipal :

- Approuve les subventions 2025 allouées aux amicales et associations,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

### 2025-1905-05 (7.5) Subvention exceptionnelle pour classe transplantée

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal, d'une requête émanant de l'école « Val de Mance » d'Ars sur Moselle.

Ce courrier en date du 06 mai 2025 concerne une demande de participation financière à une classe de mer organisée à Riec sur Belon du 18 au 23 mai 2025 pour 2 élèves scolarisés dans leur école et domiciliés à Ancy-Dornot.

Pour les demandes des années précédentes, il a été proposé d'accorder une subvention de 100 € par enfant pour un séjour en classe de mer.

Le maire propose une réévaluation à 110 € afin de compenser en partie l'inflation et la hausse des coûts de transport.

Après délibération, à 1 abstention (Marianne KUPKE) et 19 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une subvention de 110 € par enfant pour le séjour en classe de mer à Riec sur Belon versée à « l'Association sportive les Tritons mixte 1 » de l'école Val de Mance,
- D'en informer l'école « Val de Mance » d'Ars sur Moselle,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette demande.

### **2025-1905-06 (3.2) Vente de bois**

Le Maire rappelle qu'une partie du bois ayant servi à la construction de la halle des Fenottes provenait des forêts du syndicat forestier.

Aujourd'hui il reste une centaine de planches qui ne seront plus utilisées par la commune, Il propose donc de les mettre en vente au prix d'1 € la planche avec un minimum d'achat de 20 planches par personne.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De la vente des planches de bois au prix d'un euro la planche avec une quantité minimale de 20 planches par demandeur,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette demande.

### **2025-1905-07 (5.7) CCMM – Cession de matériels techniques**

Annule et remplace la délibération n° 2024-24-06-07 du 24 juin 2024

**Vu** la délibération n° 2019-02-12-02 en date du 02 décembre 2019 acceptant les conventions d'adhésion aux services communs « services techniques intercommunaux » ;

**Considérant** qu'en adhérant au service commun technique mutualisé, la commune n'a plus l'utilité de son matériel technique ;

**Considérant** que ce matériel, toujours à disposition des agents techniques intervenant sur la commune, pourra aussi être utilisé par d'autres agents sur d'autres communes de la Communauté de Communes de Mad et Moselle ;

Le maire propose de transférer à la Communauté de Communes de Mad et Moselle une partie du matériel et de l'outillage technique communal comme suit :

Matériel	Date d'achat	Référence inventaire	Prix d'achat (€ TTC)	FCTVA (Taux de 16,404% sur HT)	Vétusté (10% /an à partir de n+1)	Prix de cession (€ TTC)
Tondeuse	1999	A21571-158	3 048,98	0,00	100%	0,00
Tronçonneuse Husqvarna	2019	2019/TRONCON-NEUSE	359,00	49,08	30%	216,94

Souffleur Husqvarna	2020	2020/SOUFFLEUR	809,10	110,60	20%	558,80
Echafaudage sécurisé	2020	2020/ECHAFAUDAGE	4 108,34	561,61	20%	2 837,38
Trio visseuse, meuleuse, perforateur	2020	2020-MATERIELS-ST	958,80	131,07	20%	662,18
Perforateur Erbauer	2021	2021/SERVICES TECHNIQUES	151,05	18,11	10%	119,65
Nettoyeur HP Karcher	2022	2022/KARCHER	399,00	54,54	NEANT	344,46
Débroussailleuse Husqvarna	2022	2022/DEBROUSSAILLEUSE	781,22	125,64	NEANT	655,58
TOTAUX			7 566,51	1 050,65		5 394,99

Après délibération, à 2 voix contre (Stéphane SUARD et Marie-France GAUNARD-ANDERSON) et 18 voix pour, le Conseil Municipal :

- Accepte la cession du matériel à la Communauté de Communes de Mad et Moselle pour un montant global de 5 394,99 €,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

#### **2025-1905-08 (2.1) PLUi – Avis sur les pièces réglementaires**

VU le code de l'urbanisme notamment ses articles L.151-3 et L.153-21,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 mai 2019 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les modalités de concertation,

VU le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal ayant eu lieu au sein du conseil communautaire du 15 décembre 2022,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 mars 2025 portant arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 mars 2025 tirant le bilan de la concertation,

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté et notifié aux communes et notamment les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions réglementaires,

**Considérant** qu'en application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, le projet arrêté est soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Mad & Moselle et qu'en application des dispositions de l'article R.153-15 du code de l'urbanisme, cet avis est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet (en l'absence de réponse de la commune à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable).

**Considérant** que l'avis de la commune intervient dans le cadre de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme qui dispose que lorsque l'une des communes membres de l'EPCI émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant de l'EPCI délibère à nouveau et arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal à la majorité qualifiée.

**Considérant** que cet avis sera joint au dossier du PLUi arrêté tel qu'il a été transmis à la commune, en vue de l'enquête publique portant sur le projet de PLUi avec l'ensemble des avis recueillis au titre des consultations prévues en application des articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme, ainsi que le bilan de la concertation arrêté lors du conseil communautaire du 06 mars 2025.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable au projet de PLUi arrêté par la Communauté de Communes Mad & Moselle, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme ;
- Formule des réserves, dont la prise en compte est demandée, à savoir :
  - le reclassement en zone Ub de la parcelle 634 section 06 ;
  - la modification du plan des hauteurs d'Ancy-sur-Moselle, afin que les zones inondables (Oi et Oi1 du PPRI) actuellement classées en 6-7m / 9m R+1 soient classées en 8-9m / 10m R+1,5, compte tenu du fait que les rez-de-chaussée ne sont pas habitables.  
Cela concerne en totalité ou partiellement les rues :
    - des Quarrés
    - des Burons
    - des Gravillons
    - ainsi que la route d'Ars (voir plans annexés).

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Propriétaire	Adresse du bien
Consorts TINCELIN – THIEBAUT	Rue Raymond Mondon et rue Lemal Perrin
Consorts BRUSTOLIN	37 rue des Quarrés
M. GENY Vincent et Mme STEFFENS Thérèse	15 rue de la Croix Rouge
Consorts FAYE	41 rue de la Croix Rouge
Consorts FLORENTIN – SCHOCH – CEZARD	15 rue de Rovier
Consorts TINCELIN – THIEBAUT	Rue Lemal Perrin

### **DIVERS**

- Point sur la vente de l'ancienne école de Dornot  
L'agence immobilière a transmis quelques rapports de visites mais aucune proposition pour l'instant.
- L'association des anciens combattants Novéant-Ancy-Dornot a transmis un courrier à la commune afin de faire part aux élus de la fermeture de la section 63 au 31 décembre 2025.  
Pour des raisons de santé, le Président n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions et aucun repreneur ne s'est fait connaître.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.**

---

Liste des délibérations du 19 mai 2025 :

- 2025-1905-01 (8.4) Réhabilitation et de désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire : Approbation de l'Avant-Projet

- 2025-1905-02 (7.5) Réhabilitation et de désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire : Demande de subventions et plan de financement
- 2025-1905-03 (7.5) Matériel informatique de la bibliothèque – Demande de subvention
- 2025-1905-04 (7.5) Subventions 2025 accordées aux amicales et associations communales
- 2025-1905-05 (7.5) Subvention exceptionnelle pour classe transplantée
- 2025-1905-06 (3.2) Vente de bois
- 2025-1905-07 (5.7) CCMM – Cession de matériels techniques
- 2025-1905-08 (2.1) PLUi – Avis sur les pièces réglementaires

Fait en délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Maire

La secrétaire de séance

Gilles SOULIER

Pascale DIDAOU

